

CHARTRE D'ENGAGEMENT



Commune de Sainte Geneviève



La Charte du Conseil Municipal des Jeunes fixe les objectifs et les règles fondamentales de fonctionnement et d'engagement. Elle est le complément du règlement intérieur.

Elle permet de pouvoir se mettre d'accord à tout moment sur des objectifs attendus, de contribuer à une meilleure prise en compte des problèmes des jeunes en relayant la parole. Elle dresse les moyens humains, les actions à mener et les modalités de rencontre.

Rôle et objectifs du Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ a été créé afin de permettre aux jeunes de s'initier à la vie civique et participer activement aux actions menées dans leur commune. Ils doivent prendre conscience de l'organisation de la vie municipale, de leur permettre de développer des initiatives citoyennes dans le cadre d'une réflexion démocratique.

La citoyenneté c'est d'avoir des droits et des devoirs ; il est essentiel de les respecter et de les appliquer.

Cette charte fixe les règles que le conseiller municipal des jeunes accepte et respecte durant toute la durée de son engagement.

LES DEVOIRS

Il s'engage à :

- Agir dans le respect des valeurs de la république et avoir une attitude citoyenne et responsable,
- Œuvrer à l'amélioration de la vie quotidienne de la commune dans l'intérêt général et le bien de tous,
- Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leur temps de paroles,
- S'investir dans les projets étudiés et proposés par le CMJ,
- Améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- Informer les jeunes au maximum des actions menées,
- Être à leur écoute, être leur porte-parole et les informer des actions et décisions prises par le CMJ
- Être porteur de projets simples, ambitieux et œuvrer à leur réalisation,
- Faire preuve de discernement et de libre arbitre, analyser et juger avec justesse,

LES DROITS

Les conseillers jeunes sont égaux et ont absolument les mêmes droits.

Le conseiller a le droit de :

- Proposer des projets ou actions,
- Être associé aux manifestations culturelles, de loisirs et aux cérémonies officielles,
- Être libre d'exprimer ses opinions et ses idées en argumentant et en étant constructif et juste,
- De s'impliquer dans les actions locales,
- De partager son travail et ses recherches avec son groupe,
- S'exprimer, de donner son avis tout en restant courtois et dans un esprit de tolérance,
- D'aborder les problèmes quels qu'ils soient,
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de ses motivations et de ses remarques,
- Donner une belle image du CMJ et de ses membres en toutes circonstances.